



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question au Gouvernement n° 1939

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Philippe Briand.

M. Philippe Briand. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, mardi dernier, notre collègue André Schneider vous a alerté sur le malaise des professeurs, des élèves et de leurs parents face à votre réforme de l'enseignement professionnel. Vous lui avez répondu: «Nous avons longuement négocié cette réforme et elle ira à son terme.»

Je ne dirai pas que vous avez longuement négocié. En revanche, vous avez abondamment communiqué: en juin 1999, charte de l'enseignement professionnel intégré; en septembre 1999, grand colloque à Lille consacré à l'enseignement professionnel. Pourtant, aujourd'hui, un constat s'impose: d'importants mouvements de grève agitent les lycées professionnels, écho d'un mal-être que vous ne faites qu'accentuer au lieu de l'apaiser. Où en est la concertation que vous vous targuez d'avoir mise en oeuvre ? Une charte, un colloque n'ont pas suffi; tout prouve que votre réforme n'a pas été expliquée sur le terrain et que votre message, s'il y en a un (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste), ne convainc pas.

Que pouvez-vous dire à tous les professeurs de lycée professionnel, qui connaissent, eux, les réels débouchés pour les jeunes et croient encore à leur métier, mais qui ne vous comprennent plus quand vous déclarez, comme vous l'avez fait le 3 mars dernier, que leur action correspond à un combat idéologique d'arrière-garde ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, la réforme de l'enseignement professionnel intégré est une réforme importante qui consiste à asseoir la totalité de l'enseignement professionnel en France sur un partenariat entre le lycée et les entreprises ou les chambres de métiers, sous forme de contrats négociés. C'est important pour l'avenir de nos enfants.

Nous avons profité de cette réforme pour aménager les horaires des enseignants. Ainsi, les enseignants des disciplines professionnelles, qui faisaient 23 heures, n'en feront plus que 18. Mais nous leur avons demandé, en échange, de prendre en charge le suivi pédagogique des stages en entreprise. Cette contrepartie me semble juste.

Alors, sans doute subsiste-t-il certaines incompréhensions. La négociation a duré deux ans. Peut-être n'avons-nous pas été assez pédagogues, mais nous sommes ouverts au dialogue. Il continue, et la réforme aussi. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1939

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2000, page 1868

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 mars 2000